

## **Budget de l'HFR :**

### **Le budget présenté ce matin par l'HFR oblige les pouvoirs publics à regarder la réalité en face. Les prestations de qualité ont un prix et nos autorités n'ont plus le droit de tergiverser pour les payer !**

**Communiqué de presse**  
**3 mars 2023**

**L'HFR annonce un déficit 28 millions de francs pour 2023. Des chiffres qui ont au moins le mérite de nous obliger à regarder la réalité en face : les prestations hospitalières de qualité ont un prix et elles doivent être financées.**

Ce matin, l'HFR a clairement mis la balle dans le camp des pouvoirs publics, Conseil d'État d'abord et Grand Conseil ensuite. Pour maintenir un système de soins de qualité, le canton devra mettre la main au porte-monnaie et ceci dans les plus brefs délais, car certains signaux sont alarmants.

Le taux d'absentéisme dépasse 8 % et l'HFR a des difficultés à recruter du personnel et à assurer la prise en charge des patients.

Tous ces problèmes sont identifiés depuis longtemps et le personnel et ses représentant-e-s alertent depuis de nombreuses années les pouvoirs publics sur la situation critique du personnel et particulièrement sur les conditions de travail.

Mais, jusqu'ici, nous n'avons pas été entendus par le Conseil d'État, avec les conséquences que l'on constate aujourd'hui. Il rechigne à délier sa bourse, malgré le signal clair donné par la population fribourgeoise lors de la votation sur l'Initiative des soins infirmiers qui a été acceptée par près de 65% des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

La pression financière a des conséquences néfastes sur les conditions de travail du personnel. Elle explique également clairement la difficulté à recruter des collaboratrices et des collaborateurs et le fort taux d'absentéisme.

Le budget présenté ce matin démontre aussi que, grâce notamment à l'engagement du personnel, l'HFR travaille de manière efficace et transparente. L'ampleur du déficit est due à des problèmes systémiques. Le système de forfait ne couvre que partiellement les coûts de fonctionnement de l'HFR. Les instances politiques rechignent à payer le juste prix des



Association des directions des Cycles d'Orientation (ADCO)-Association des Directions d'Ecoles Primaires du Canton de Fribourg (ADEP)-Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (ASMAF)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (AASP)-Association fribourgeoise des conseillers en orientation (AFCO)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (AFEP)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AFPESS)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (AGF)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (AMCOFF)-Association des professeurs du conservatoire (APCF)- Fédération des Associations des personnels des Hautes Ecoles fribourgeoises (FAPHEF) - Association du personnel de la police de sûreté (APPS)-Association du personnel administratif et technique de l'université (APU / VPU)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (ASI)-Formatin Fribourg / Bildung Freiburg (FF/BF)-Freiberger LogopädInnenverband (FLV)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (LDF)-Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (AFCVNV)

prestations d'intérêt général qui sont au bénéfice de la population – et des électrices et des électeurs, qui pourraient s'en souvenir un jour.

Plus de 10 ans après l'introduction des forfaits par cas, on voit clairement les limites du système, que les organisations de personnel ont signalé depuis de nombreuses années. Des voix s'élèvent enfin également parmi les acteurs concernés (H+ par exemple) pour demander des réformes. Mais quel temps perdu pour la qualité du système hospitalier !

Il faut rappeler que la responsabilité d'un système de soins de qualité appartient exclusivement aux pouvoirs publics qui doivent urgemment donner à l'HFR les moyens nécessaires pour qu'il puisse exercer sa mission. L'HFR doit assumer la prise en charge, quelles que soit les conditions qui lui sont proposées. On pense notamment au problème des personnes en attente de place dans les EMS qui restent à l'hôpital en plombant le budget.

Le personnel se reconnaît aujourd'hui dans la stratégie préconisée par l'HFR. Il se reconnaît moins dans la politique de l'État qui refuse d'assumer les coûts nécessaires. Aujourd'hui, après des années de turbulences, l'HFR est bien gouverné et il incombe au canton d'adapter le financement aux besoins et non les besoins aux moyens.

Dans la situation actuelle, un effort déterminant doit être fait pour améliorer les conditions de travail du personnel. Et savez-vous qu'il y a un moyen très simple de connaître leur besoin ? Il suffit en effet de les écouter !

Le Conseil d'État peine à le faire. Il préfère commander des études coûteuses qui ne font que confirmer ce que tout le monde sait. C'est le cas pour l'enquête de la DSAS chargée de comprendre pourquoi tant d'infirmiers-ères quittent la profession. Les conclusions confirment ce que l'ASI demande depuis des années : plus de place de crèches, des effectifs qui permettent de rester en bonne santé et sur le long terme, et le sentiment d'être entendu, et donc soutenu.

Les exemples de surdité sont nombreux. Le personnel s'oppose à la mise en place de prime au mérite ? Le SPO passe en force. Le personnel des soins demande des places de crèches supplémentaires ? Silence radio. Le Conseil d'État a décidé de placer cette année sous le thème « Osons ». Eh bien, nous nous réjouissons qu'il passe de la parole aux actes et qu'il fasse enfin preuve de courage dans le dossier hospitalier. Du même courage qu'a manifesté le personnel durant la crise Covid, quand on l'applaudissait, du même courage dont fait preuve au quotidien le personnel !

Le partenariat social a fait la richesse de ce pays parce que les employeurs ont su écouter le salarié-e-s et leurs représentant-e-s et collaborer avec eux. Aujourd'hui, le Conseil d'État n'a l'air de faire confiance ni à ses partenaires, ni à l'avis de son personnel, et c'est regrettable.



Association des directions des Cycles d'Orientation (**ADCO**)-Association des Directions d'Ecoles Primaires du Canton de Fribourg (**ADEP**)-Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (**ASMAF**)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (**AASP**)-Association fribourgeoise des conseillers en orientation (**AFCO**)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (**AFEP**)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (**AFPESS**)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (**AGF**)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (**AMCOFF**)-Association des professeurs du conservatoire (**APCF**)- Fédération des Associations des personnels des Hautes Ecoles fribourgeoises (**FAPHEF**) - Association du personnel de la police de sureté (**APPS**)-Association du personnel administratif et technique de l'université (**APU / VPU**)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (**ASI**)-Formatin Fribourg / Bildung Freiburg (**FF/BF**)-Freiburger LogopädInnenverband (**FLV**)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (**LDF**)-Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (**AFCVNV**)

Nous espérons qu'il osera corriger le tir, dans l'intérêt de la population et pour le bien-être du personnel dont il est responsable. L'État doit financer les prestations au juste prix, car la population est prête à payer ce prix pour sa santé. Nous voulons espérer que nos élu-e-s sont aussi prêt-e-s à entendre la population et à assurer leur bonne santé.

---

**Contact** : Bernard Fragnière, Président FEDE, 079 707 18 39